

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/105 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT LA REQUALIFICATION DU COMPLEXE « PRUMITEI » EN CENTRE CULTUREL

---

#### SEANCE DU 5 JUILLET 2012

L'An deux mille douze et le cinq juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. LUCIANI Xavier  
M. SANTINI Ange à M. PANUNZI Jean-Jacques  
Mme SANTONI-BRUNELLI M-Antoinette à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
M. SUZZONI Etienne à Mme RUGGERI Nathalie

**ETAIENT ABSENTS : Mme et M.**

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 05/264 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2005 adoptant le règlement des aides relatif à l'action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 11/183 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2011 donnant mandat au Président du Conseil Exécutif de Corse pour entamer les discussions et négociations préalables à l'acquisition des actifs du Centre des Arts du Feu « Prumitei »,
- VU** la délibération n° 11/323 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2011 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2012,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la requalification du complexe « Prumitei » en centre culturel dont les axes prioritaires sont :

- la musique, la danse et les arts plastiques,
- les arts appliqués,
- l'artisanat d'art,

qui s'articuleront autour des orientations suivantes :

- l'enseignement et la formation,
- la conservation et la valorisation des savoir faire,
- la promotion d'artistes et d'artisans (exposition et production).

**ARTICLE 2 :**

**MANDATE** le groupe de travail pour en définir les modalités.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 juillet 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI